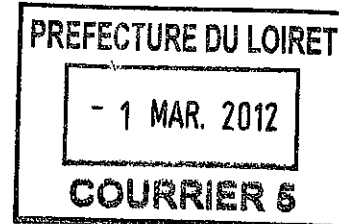


**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPIEDS EN BEAUCE**

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12



**Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 9 février 2012.**

L'an deux mille douze, le mardi quatorze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Epieds en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GAUCHARD, Maire.

**PRÉSENTS :**

M GAUCHARD, Mme CHASSINE, M FAUCHEUX, Mme FROMENTIN, M GUERIN, Mme LORDET, MM MONIN, NAVASSE, PAUTOT, POINTEREAU G., POINTEREAU T., VUE.

**ABSENT MAIS AVAIT DONNE POUVOIR :**

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes GAUTHIER, WANAT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Dominique NAVASSE

**Cimetière communal et espace cinéraire  
Fixation des tarifs de concessions et des prestations  
funéraires**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir d'une part les tarifs des prestations de l'espace cinéraire et d'autre part de revoir les tarifs des prestations funéraires.

**CIMETIERE COMMUNAL**

- Concessions Funéraires
  - Concession trentenaire 100 euros
  - Concession cinquantenaire 200 euros
- Redevance funéraire pour inhumation 60 euros
- Redevance funéraire pour exhumation 60 euros
- Pose de scellés pour transport de corps 20 euros

**ESPACE CINERAIRE – COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR**

- Concessions Cinéraires
  - Concession 15 ans 300 euros
  - Concession 30 ans 500 euros
- Fourniture de la plaque d'urne inhumation (non gravée) 60 euros
- Fourniture de la plaque gravure sur le livre du souvenir (non gravée) 20 euros

- Ouverture et fermeture de la cavurne 60 euros
- Redevance pour dispersion des cendres au Jardin du Souvenir 40 euros.

Ces tarifs sont applicables à compter de la date de la présente délibération.

Par conséquent, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1 – approuver les tarifs des concessions et prestations funéraires, à compter de l'adoption de la présente délibération, telles que définis :

### CIMETIERE COMMUNAL

- Concessions Funéraires
  - Concession trentenaire 100 euros  
**Adopté à l'unanimité**
  - Concession cinquantaire 200 euros  
**Adopté à l'unanimité**
- Redevance funéraire pour inhumation 60 euros  
**Adopté à l'unanimité**
- Redevance funéraire pour exhumation 60 euros  
**Adopté à l'unanimité**
- Pose de scellés pour transport de corps 20 euros  
**Adopté à l'unanimité**

### ESPACE CINERAIRE – COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

- Concessions Cinéraires
  - Concession 15 ans 300 euros  
**Adopté à l'unanimité**
  - Concession 30 ans 500 euros  
**Adopté à l'unanimité**
- Fourniture de la plaque d'urne inhumation (non gravée) 60 euros  
**Adopté à l'unanimité**
- Fourniture de la plaque gravure sur le livre du souvenir (non gravée) 20 euros  
**Adopté à l'unanimité**
- Ouverture et fermeture de la cavurne 60 euros  
**Adopté par 8 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre**
- Redevance pour dispersion des cendres au Jardin du Souvenir 40 euros.  
**Adopté à l'unanimité**

2 – autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces tarifications.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,



*Christian GAUCHARD*  
**Christian GAUCHARD.**

